

1 h TP = 1 h TD pour tous ! et les moyens pour l'appliquer.

L'introduction de l'égalité 1 h TP = 1 h TD dans le décompte des services des enseignants-chercheurs, revendication syndicale de longue date, est un résultat de la mobilisation dans l'enseignement supérieur.

Mais, dès cette rentrée universitaire 2009-2010, son application risque d'engendrer, faute des moyens afférents et en l'absence de textes réglementaires adaptés, inégalités et situations inacceptables. D'une part, la restriction de l'application de cette égalité aux seules heures comprises dans le service statutaire des enseignants-chercheurs titulaires, enseignants de second degré ou doctorants contractuels va exacerber les tensions entre collègues. D'autre part, elle pourrait conduire certaines universités, à des fins d'économie budgétaire, à prendre des décisions dégradant encore plus les conditions d'enseignement (augmentation des effectifs des groupes de TD, suppression de TP...), à considérer les heures de TP comme des heures complémentaires ou à les attribuer à des ATER, vacataires ou contractuels pour qui l'égalité 1h TP = 1 h TD n'est pas prévue par les textes.

Compte tenu du déficit en emplois, le gel des suppressions d'emplois pour 2010 et 2011 dans l'enseignement supérieur et la recherche, obtenu au printemps, dans un contexte de suppression massive d'emplois dans la fonction publique, ne saurait rattraper le retard et permettre d'assurer correctement les enseignements. Les engagements de financement de la Ministre concernant l'application de l'égalité TP = TD aux enseignants-chercheurs titulaires doivent être transcrits dans la loi de finances 2010.

Les signataires exigent que le gouvernement prenne des mesures pour que l'égalité 1h TP = 1 h TD soit appliquée dès la rentrée à tous les collègues, quel que soit leur statut (enseignant-chercheur, ATER, moniteur, enseignant de second degré, contractuel, autre non-titulaire ou chercheur) et ce quel que soit le type d'heures (statutaires ou complémentaires).

Les signataires demandent, qu'en toute urgence, les moyens supplémentaires (emplois, budget) soient dégagés à destination de tous les établissements afin de garantir pour tous l'application de l'égalité 1 h TP = 1 h TD et la prise en compte de toutes les tâches dans le service.

SIGNEZ MASSIVEMENT LA PETITION : <http://tpegald.org>

TRANSMETTEZ-LA AUTOUR DE VOUS

Formation des enseignants :

La ministre a réaffirmé lors de son entrevue avec le SNESUP du 7 septembre qu'inscription en IUFM vaut inscription en M1. Elle s'est engagée à intervenir auprès des recteurs et des présidents d'université pour que les étudiants n'aient pas à s'inscrire deux fois, ni à payer de frais d'inscription supplémentaires pour la même formation.

Quant aux stages 108 h annoncés dans une circulaire tardive, ils s'appliquent de manière différenciée selon les académies et risquent d'entraîner une situation de chaos dans les établissements. Il y a incompatibilité entre les formations existantes et la charge de travail imposée par un stage en responsabilité... qui plus est accompli sans formation préalable. Le SNESUP a demandé à la Ministre de ne pas mettre en place les stages 108 h cette année, et donc de se contenter de ceux déjà inscrits dans les plans de formation, comme cela se pratique dans certaines académies.

Intervenez et faites-nous part de vos difficultés.